



Ordonnance sur la géoinformation (OGéo)

Modification du ...

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

L'annexe 1 de l'ordonnance du 21 mai 2008 sur la géoinformation¹ dans sa version introduite par la modification du 23 août 2023² est modifiée conformément au texte ci-joint.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Alain Berset
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 510.620

² RO 2023 529

Annexe 1
(art. 1, al. 2)

Catalogue des géodonnées de base relevant du droit fédéral

Ajouter l'entrée suivante à la fin du catalogue:

Désignation	Base légale	Service compétent (RS 510.62, art. 8, al. 1) [Service spécialisé de la Confédération]	Géodonnées de référence	Cadastre RDPPF	Niveau d'autorisation d'accès	Service de téléchargement	Identificateur
Projets de grandes installations photovoltaïques visées à l'art. 71a LEnc	RS 730.01 art. 9h	OFEN			A	X	?